



Execution forcée suite à jugement des prud hommes

Par **valye**, le **12/09/2014** à **13:22**

Bonjour,
Mon ex employeur a été condamné suite à une astreinte qui avait été fixé par le conseil des prud hommes
Aujourd'hui mon avocat me dit qu'il vient de recevoir la GROSSE DU JUGEMENT et qu'il l'a fait parvenir à l'huissier aux fins d'exécution forcée.
Combien de temps cela va-t-il mettre ? dois-je prendre contact moi-même avec l'huissier ?
Merci

Par **moisse**, le **13/09/2014** à **10:06**

Bonjour,
Si vous pensez que votre employeur a les moyens de payer, cela devrait être rapide.
Dans le cas contraire, votre avocat vous indiquera l'échec de l'huissier et les mesures à prendre.
Donc pour l'instant, vous ne pouvez qu'attendre.